

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 2 mars 2021

relative à l'avancement au grade de chargé de recherche hors classe du développement durable au titre de l'année 2021

NOR : TREK 2106477S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu le procès verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 1^{er} au 2 février 2021.

Décide

Article 1^{er}

Sont promus au grade de chargé de recherche hors classe du développement durable, au titre de l'année 2021, les chargés de recherche de classe normale du développement durable suivants :

M.	CLAVERIE	(Rémy)
Mme	DUC	(Myriam)
M.	DUCHENE	(François)
M.	DUPONT	(Laurent)
Mme	FORT	(Alexandra)
Mme	PAIRE-FICOUT	(Laurence)
Mme	PALLAS	(Marie-Agnès)
Mme	ROGE	(Joceline)

M.	ROUSTAN	(Yelva)
M.	RUTHERFORD	(Jonathan)
M.	SIMONIN	(Jean-Michel)
M.	TAREL	(Jean-Philippe)

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait, le 2 mars 2021

Pour la ministre et par délégation

Le chef du service de gestion

Stéphane Schtahaups